

■ enquête

Fusillade de Cagnes : le second tireur identifié et arrêté

Deux morts, deux tireurs. La boucle semble désormais bouclée dans l'enquête sur la tragique et spectaculaire fusillade survenue le 6 août dernier à Cagnes-sur-Mer lors des obsèques de Cathy, une jeune femme appartenant à la communauté des gens du voyage. Elle avait succombé à un malaise à l'origine encore indéterminée alors qu'elle fêtait ses 25 ans (*lire nos éditions des 7, 8 et 9 août*). Le deuxième tireur recherché dans cette affaire est en effet en prison.

Il s'agit de celui qui est soupçonné d'avoir tué d'un coup de fusil le père biologique de la défunte, Charly Debaré, 44 ans, dit Jimmy. Ce dernier, venait tout juste d'abattre d'une balle de revolver Georges Winterstein, 38 ans, dit « Nénène » père adoptif de la jeune femme. Identifié, cet homme de 38 ans a été mis en examen mercredi soir pour homi-

cide volontaire et placé en détention provisoire. Dominique Macé, 38 ans, est un « gadjo »⁽¹⁾ ayant été « adopté » par la famille Winterstein depuis 1992 et vivant avec elle. Le jour du drame, il était aux « premières loges » lors de la fusillade. Il était parmi ceux qui étaient parvenus à arracher un fusil des mains d'un homme se trouvant aux côtés de Jimmy. Or, ce dernier a précisément été tué avec cette arme. Blessé au pied par une balle, Macé avait été interpellé par la PJ de Nice à sa sortie des urgences d'Antibes et placé en garde à vue.

Mis hors de cause, il avait néanmoins été incarcéré afin de purger une peine de deux mois de prison dans une vieille affaire de faux billets.

La légitime défense selon son avocat

Or, pendant sa détention,



C'est alors que les familles rentraient dans l'église Sainte-Famille que la fusillade avait éclaté.

(Photo archive N.-M.)

l'enquête a prospéré et les enquêteurs de la brigade criminelle ont manifestement rassemblé grâce des recoupements et des témoignages des éléments le désignant comme le tireur. In-

terpellé à sa sortie de la prison de Nice mercredi matin, il a été de nouveau placé en garde à vue. Il a alors reconnu les faits indique son avocat M^r Adrien Verrier. « Il a

avoué spontanément car il a agi en état de légitime défense » assure son conseil en précisant « qu'il a été incarcéré le temps pour la justice de faire procéder à de nouvelles investigations mais

aussi pour le protéger ». « Je vais déposer une demande de mise en liberté dès que possible ainsi qu'une reconstitution » annonce M^r Verrier. Pour lui, les « éléments constitutifs de la légitime défense sont réunis ». « Macé s'est fait tirer dessus, il a alors tiré par réflexe pour se défendre et sans viser ». M^r Bernard Sivan, partie civile dans le dossier pour la famille de « Nénène » va dans le même sens. « M^{me} Winterstein a beaucoup d'estime et d'affection pour Dominique Macé et est convaincue que s'il a reconnu les faits, c'est parce qu'il était en légitime défense ».

L'avocat des proches de Charly Debaré, n'a pu être joint pour donner son point de vue sur cette tragique affaire ayant endeuillé deux familles.

IDIER CHALUMEAU

1. Nom donné par les gitans aux personnes n'appartenant pas à la communauté.